

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les modifications ou les mises à jour des conditions générales suivantes pourront être effectuées à tout moment la SASU FORMA-LIFT qui s'engage à le communiquer immédiatement sur son site internet

### 1. OBJET

Les Conditions Générales de Ventes (CGV), s'appliquent à toutes les prestations de formations dispensées par FORMA-LIFT.

Les Formations se déroulent uniquement en présentiel et sont proposées sur notre catalogues papier ou mis en ligne sur le site internet de FORMA-LIFT, elles doivent toutes faire l'objet d'une commande ou de l'acceptation de notre devis par apposition du cachet de l'entreprise et la signature du représentant.

### 2. OPPOSITIONS AUX CGV

Les CGV jointes à chaque devis et seront également signées et approuvées par le client au moment de l'acceptation du devis. Toute autre condition contraire ou opposée par le client ne pourra primer sur les présentes CGV. Selon l'article 1127-2 du Code civil, les présentes seront reconnues approuvées lors de la signature de la convention de formation par le client qui reconnaît les avoir lues et les accepter.

### 3. VALIDATION DE LA COMMANDE - LIEU DE FORMATION

La commande est réputée ferme et définitive lorsque le client retourne par mail ou courrier les conventions signées et approuvées avec cachet de l'entreprise.

Un nombre maximum et minimum de participants est défini par FORMA-LIFT. Seule la direction de FORMA-LIFT se réserve le droit de revoir à la hausse ou à la baisse le nombre de participants, La variation du nombre de participant ne pourra en aucun cas être un motif de résiliation des conventions de formation par le client.

Toutes les informations pratiques et les convocations relatives à la Formation seront envoyées dès réception des conventions signées. 10 jours avant la date FORMA-LIFT reprendra contact avec le client afin de rappeler les horaires exacts et le lieu de la Formation. Le lieu de Formation sera déterminé au moment du devis et reporté sur la convention de formation.

#### 3.1. Formations sur site du client ou adresse à sa convenance

En fonction des salles disponibles FORMA-LIFT peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique en avertissant au préalable le client et les stagiaires. Le client concerné s'engage à fournir son propre matériel (monte-meubles, monte-matériaux, grue) afin de permettre la formation de son personnel. En cas de clients multiples sur une session, chacun étudiera sur son propre matériel. Lors des formations chez le client celui-ci s'engage à mettre à disposition de FORMA-LIFT un local aux normes de sécurité et équipé de tables, chaises en quantité nécessaire et raccordé au réseau électrique (220V)

#### 3.2. Formations sur site FORMA-LIFT

Le lieu de la formation est choisi par FORMA-LIFT et contractualisé par l'acceptation des conventions de formation et des présente CGV. FORMA-LIFT prend à sa charge la fourniture d'un espace approprié. Le client et les stagiaires seront avertis en temps de toute modification qui pourrait intervenir.

Tout comme les sessions de formations sur site extérieur, le client s'engage à mettre à disposition de ses salariés, son propre matériel lorsque la formations se fait sur le site choisi par FORMA-LIFT. Le nombre de participants peut également varier sur décision de la direction de FORMA-LIFT sans que cela soit opposable par le ou les clients.

À l'issue de la Formation en extérieur ou sur site FORMA-LIFT, la Société adresse au client : facture+ feuille d'émargement + évaluations. La Société se réserve toutefois le droit de refuser toute commande pour des motifs légitimes et non discriminatoires.

### 4. MODALITES DE FORMATION

FORMA-LIFT est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix. Il est rappelé que la forme et le contenu des outils pédagogiques sont régis par l'Organisme de Formation selon les règles imposées par nos certifications qualité et label. Les participants aux formations réalisées dans les locaux de FORMA-LIFT sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché dans la salle de formation et consultable sur le site [www.forma-lift.com](http://www.forma-lift.com).

Si la Formation se déroule hors des locaux de la Société, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil, toutefois les mesures de discipline générale s'appliquent en priorité dans tous les cas.

La Société se réserve le droit :

→ D'exclure ou de suspendre sans indemnité à tout moment tout participant dont le comportement serait contraire au règlement intérieur.

→ De refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Le client accepte de mettre à disposition de ses salariés son propre matériel (monte-meubles ou monte-matériaux) afin d'être utilisé comme outil pédagogique le jour de la formation.

### 5. TARIF

#### 5.1 Formations inter-entreprises

Le prix par participant est indiqué sur le devis et la convention de formation, les prix sont dégressifs à partir du 4<sup>ème</sup> participant inscrit à une même session sans pour autant qu'il s'agisse de stagiaire de la même entreprise. Les prix de vente sont indiqués en euros nets de TVA. Le montant total dû par le Client est indiqué sur la convention.

L'inscription est effectuée au nom de la personne physique participante mais c'est l'employeur qui est le Client. C'est sa société qui est inscrite sur le bulletin d'inscription et redevable du montant de la formation. Nos tarifs sont forfaitaires. Toute formation commencée et non finie est due en totalité. L'annulation de la formation à moins d'une semaine sera également due dans sa totalité.

#### 5.2 Formations intra entreprise

Toute formation intra entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par la FORMA-LIFT. Sauf disposition contraire dans la proposition, un acompte minimum de 30 % du coût total de la formation sera versé par le Client à la commande.

### 6. ANNULATION / REMPLACEMENT / REPORT

#### 6.1 Annulation, modification ou report à l'initiative du Client

Formulées par écrit, les conditions d'annulation, de remplacement ou de report devront parvenir au plus tard 3 semaines avant la date de début de la formation.

L'annulation d'une Formation présentielle pourra donner lieu à un remboursement, si elle est reçue au plus tard 3 semaines avant le début de la Formation.

Toute annulation reçue dans un délai inférieur à 21 jours ouvrés avant le début de la Formation emporte facturation d'un montant de 30 % HT du montant de la Formation.

Toute annulation reçue dans un délai de dix jours ouvrés inclus avant le début de la Formation, emporte facturation d'un montant de 50 % HT du montant de la Formation.

Toute annulation reçue dans un délai inférieur à 7 jours ouvrés avant le 1<sup>er</sup> jour de la Formation emporte facturation de 100% du prix de la Formation.

Le dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la Formation professionnelle.

Le remplacement de participants est admis au plus tard 2 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant, sous réserve du respect des prérequis de la Formation.

#### 6.2 Annulation, modification ou report à l'initiative du stagiaire

Même formulée par écrit, le stagiaire ne peut prétendre annuler, modifier ou reporter la session de formation dans laquelle son employeur l'a inscrit. Il lui appartient de prévenir sa direction afin de prendre les mesures correspondantes.

#### 6.2 Annulation, modification ou report à l'initiative de la Société

Lorsque le nombre de participants à une Formation est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques ou économiques, la Société se réserve le droit d'annuler cette Formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à la convenance du Client, un avoir sera émis.

La Société se réserve le droit de reporter la Formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique de la Formation initiale, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

### 7. MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer à la signature de la convention. Le règlement devra être effectué par virement bancaire sur le compte (Rib fourni avec la convention) ou par chèque à l'ordre de FORMA-LIFT. En cas d'inscription à un parcours ou cycle de Formation, les Formations doivent être réalisées dans les douze mois qui suivent l'inscription. Une facture est adressée à l'issue de chaque Formation. Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures de la Société donnera lieu à l'application 3 fois le taux d'intérêts moratoires définis par la loi et les règlements en vigueur et à une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 €.

Ces sommes sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure. En cas de paiement effectué par un OPCI, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à la Société au premier jour de la formation, la Société se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

### 8. RESPONSABILITÉ - INDEMNITÉS

Le Client s'oblige à souscrire et maintenir, en prévision et pendant la durée de la formation, une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements au préjudice de la Société FORMA-LIFT. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré la Société pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le Client et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que la Société FORMA-LIFT ne puisse être recherchée ou inquiétée. En cas de responsabilité engagée de la Société FORMA-LIFT envers le Client, la Société FORMA-LIFT fera une déclaration à sa propre RC Pro. La Société FORMA-LIFT spécifie dans ses programmes le niveau initial (prérequis) pour suivre chacune de ses formations dans les meilleures conditions. Il appartient au Client de s'assurer que tout participant inscrit à une formation inter-entreprises de la Société satisfait aux prérequis indiqués sur le programme de formation correspondant. La Société FORMA-LIFT ne peut en conséquence être tenue pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants. En aucun cas, la responsabilité de la Société FORMA-LIFT ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects tels que perte de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation.

Dans tous les cas, la responsabilité de la Société FORMA-LIFT est exclue en cas de force majeure.

### 9. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de la Société de formation FORMA-LIFT que pour les fins stipulées à la commande. La Société FORMA-LIFT détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...), utilisés dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive. Le Client s'interdit d'utiliser, de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de la Société FORMA-LIFT ou à des tiers, les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de la Société ou de ses ayants droit. Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

Le Client s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de Formation en cédant ou en communiquant tout ou partie de la documentation à un concurrent de l'Organisme de Formation. La Société FORMA-LIFT se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

### 10. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation européenne (RGPD) et française en vigueur, la Société FORMA-LIFT, en sa qualité de responsable de traitement, s'engage à traiter avec la plus grande attention les données à caractère personnel de ses Clients. La Société FORMA-LIFT respecte tout un ensemble de devoirs et octroie à ses Clients tout un ensemble de droits relatifs à leurs données à caractère personnel. Les engagements pris par la Société FORMA-LIFT sont énumérés dans le document Politique de Confidentialité et de protection des données à caractère personnel, annexé aux présentes CGV, dont il constitue le prolongement et le complément, et accessible sur notre site internet à l'adresse suivante : [www.forma-lift.com](http://www.forma-lift.com)

### 11. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La nullité d'une clause des CGV n'entraîne pas la nullité des CGV. L'inapplication temporaire d'une ou plusieurs clauses des CGV par la Société ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets. De même, le fait que la Société FORMA-LIFT ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes clauses des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

La Société FORMA-LIFT est autorisée à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de la Société FORMA-LIFT, laquelle demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

La Société FORMA-LIFT est autorisée à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

### 12. LITIGES ET MÉDIATION

**Droit applicable** - Les présentes CGV sont soumises à la loi française.

**Réclamation préalable** - En cas de différend relatif à une formation, le Client s'engage à s'adresser en premier lieu au service Clients de la Société FORMA-LIFT au 06 83 07 22 79 (numéro non surtaxé à partir d'une ligne fixe en France métropolitaine), du lundi au vendredi sauf jour férié ou chômé, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 par mail ([contact@forma-lift.com](mailto:contact@forma-lift.com)) ou par courrier à FORMA-LIFT 3 rue de la Calade - 30360 CRUVIERS-LASCOURS. En cas de litige, les Parties feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à un accord amiable. Cette phase de tentative de résolution amiable constitue un préalable à toute action contentieuse.

**Tribunal compétent** : À défaut d'accord amiable la Partie à l'initiative de la réclamation pourra saisir le Tribunal de commerce de NIMES (30),